

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 07/30/28

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trentième session
Rome (Italie), 2 – 7 juillet 2007

RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Rabat (Maroc), 23 - 26 janvier 2007

Note : Le présent document inclut la lettre circulaire CL 2007/5-AFRICA

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 3/5.2

CL 2007/5-AFRICA
Février 2007

- AUX:** - Services centraux de liaison avec le Codex
- Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)
- OBJET:** **DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIEME SESSION DU COMITE FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE (ALINORM 07/30/28)**

Veillez trouver ci-joint le rapport de la dix-septième session du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique qui sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trentième session (2-7 juillet 2007).

DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS

1. Mise en œuvre du Plan stratégique pour le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (voir Annexe II)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées sont invités à communiquer leurs observations sur : i) des éléments à inclure dans un plan d'action régional, ii) des indicateurs appropriés pour effectuer des évaluations périodiques, iii) des mécanismes permettant aux pays de rendre compte de leurs réalisations au CCAFRICA par l'entremise du Coordonnateur et iv) des propositions concernant un projet régional qui serait financé par la FAO/OMS ou d'autres donateurs, en les adressant par écrit à M. Mohamed Majdi, Chef de la Division de la répression des fraudes, Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, B.P 1308, 10100 Rabat (Maroc) (n° de Télécopie : +212 37298150/+212 37297544, Courriel: mohammed_majdi@yahoo.fr / cnc_ma@yahoo.fr, avec copie au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) (Télécopie: +39 (06) 570.54593 ou Courriel: codex@fao.org) **avant le 1^{er} mai 2007.**

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa dix-septième session, le Comité FAO/OMS de coordination (Codex) pour l'Afrique est parvenu aux conclusions ci-après:

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTIÈME SESSION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION, POUR EXAMEN:

Le Comité de coordination:

- a appuyé les recommandations de la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius concernant le rôle et les activités des Comités régionaux de coordination (paragraphe 6);
- a approuvé le projet de Plan stratégique 2008-2013 (par. 11);
- est convenu à l'unanimité de désigner le Ghana comme Coordonnateur régional pour l'Afrique (par. 61);

QUESTIONS SOUMISES AUX COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX

Le Comité de coordination:

Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP)

- est convenu dans l'ensemble que le mandat actuel des comités de coordination ne devrait pas être modifié (par. 21);
- n'a pas présenté d'observation particulière au sujet des rôles respectifs des Coordonnateurs régionaux et des membres élus sur une base géographique (par. 22);

AUTRES QUESTIONS

Le Comité de coordination:

- a remercié le Fonds fiduciaire du Codex qui a permis à un nombre exceptionnellement élevé de délégués de participer à la session du CCAFRICA (par. 9) et a félicité la FAO et l'OMS ainsi que les autres bailleurs de fonds pour les activités mises en oeuvre dans la région et l'utilité des manuels de formation, des directives et autres recommandations (par. 30);
- a appuyé le Plan stratégique pour CCAFRICA et est convenu: i) de solliciter par le biais d'une Lettre circulaire des observations sur des éléments à inclure dans un plan d'action régional; des indicateurs appropriés pour effectuer des évaluations périodiques; des mécanismes permettant aux pays de rendre compte de leurs réalisations au CCAFRICA par l'entremise du Coordonnateur et des propositions concernant un projet régional qui serait financé par la FAO/OMS ou d'autres donateurs (par. 44); ii) d'établir un groupe de travail, dirigé par le Maroc, en sa capacité de Coordonnateur régional, puis par le Coordonnateur régional suivant, qui se réunira en marge de la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius afin d'examiner les observations reçues en réponse à la lettre circulaire ci-dessus; et par voie électronique a) rédigera un plan d'action régional accompagné d'une série d'indicateurs pour l'évaluation et d'un mécanisme pour le suivi des progrès réalisés et b) élaborera une proposition de projet régional à l'appui de la mise en oeuvre du Plan stratégique qui sera revue par le Comité de coordination à sa prochaine session (par. 44);
- a pris note des rapports concernant les systèmes de contrôle des denrées alimentaires et la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires, ainsi que des problèmes auxquels sont confrontés certains pays de la région; il a noté en outre que des compétences techniques spécialisées existaient en de nombreux endroits de la région et qu'il serait possible de surmonter les problèmes de capacités techniques grâce à la coopération entre les pays de la région (coopération Sud-Sud) (par. 49);
- a pris note des rapports sur l'utilisation des normes Codex à l'échelle nationale et régionale et des difficultés liées à l'adaptation des normes Codex aux besoins locaux en raison du manque de compétences techniques; de l'absence de spécifications microbiologiques dans les normes du Codex; des difficultés d'accès à certains marchés internationaux dues au fait que les critères de certains partenaires commerciaux étaient plus stricts que ceux des normes Codex (par. 53 à 57).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe(s)</u>
INTRODUCTION -----	1
OUVERTURE DE LA SESSION -----	2-3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -----	4
QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX-----	5-23
Examen des Comités régionaux de coordination-----	6-9
Plan stratégique 2008-2013 (vingt-neuvième session de la Commission)-----	10-13
Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex (vingt-neuvième session de la Commission) -----	14-16
Mandats des Comités régionaux de coordination (vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux) -----	17-21
Rôles respectifs des Coordonnateurs régionaux et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique (vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux)-----	22-23
ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, Y COMPRIS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS -----	24-30
PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE RELATIF À LA COORDINATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE -----	31-45
INFORMATIONS RELATIVES AUX SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET À LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES -----	46-51
INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES NORMES CODEX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE -----	52-60
NOMINATION DU COORDONNATEUR -----	61-63
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS -----	64-67
Amendement à la norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve -----	65
Enrichissement des denrées alimentaires en vitamines et en sels minéraux -----	66
Avant-projet de norme sur les ormeaux -----	67
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ -----	68
	<u>Page</u>
Annexe I - Liste des participants -----	11
Annexe II – Plan stratégique pour le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique -----	21

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination (Codex) pour l'Afrique a tenu sa dix-septième session à Rabat (Maroc) du 23 au 26 janvier 2007. La session était présidée par M. Mohamed Majdi, Chef de la Division de la répression des fraudes, au Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes du Maroc. Y ont participé 98 délégués, conseillers et observateurs représentant 37 États Membres, quatre pays ne faisant pas partie de la région mais ayant le statut d'observateur et trois organisations internationales. La liste complète des participants, y compris les membres du Secrétariat et les représentants de la FAO et de l'OMS, est jointe au présent rapport, à l'Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. A Hilali, Directeur de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes, a souhaité aux délégués la bienvenue au Maroc. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Mohamed Laensar, Ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, accompagné de M. Mohammed Cheikh Biadilla, Ministre de la santé, et de M. Mohamed Mohattane, Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, et par M. M.H. Halila, Représentant de la FAO au Maroc, qui s'est exprimé au nom de la FAO et de l'OMS. Les deux orateurs ont rappelé le rôle considérable du Codex dans le domaine de la protection des consommateurs et de la promotion du commerce international des produits alimentaires et ont souligné que le Comité de coordination offrait à ses Membres l'occasion unique de confronter leurs expériences dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Le Comité a également été encouragé à établir la version finale de son Plan stratégique de coordination et à l'adopter, afin de renforcer son rôle et d'assurer une participation accrue des Membres de la région aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

3. Une minute de silence a été observée à la mémoire de M. David Nhari, ancien Vice-Président de la Commission et ancien Coordonnateur pour l'Afrique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

4. Le Comité de coordination a approuvé la proposition de la délégation du Maroc d'examiner au titre du point 8 de l'ordre du jour (« Autres questions et travaux futurs »), pour information, les propositions d'amendement à la Norme pour les sardines et les produits du type sardine en conserve, ainsi que la question de l'enrichissement des aliments en vitamines et en minéraux. L'ordre du jour provisoire a été adopté, après ces amendements, comme ordre du jour de la session.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)²

5. Le Comité de coordination a pris note des questions découlant des vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de la vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux, telles qu'elles sont synthétisées dans le document de travail et il a examiné particulièrement les questions suivantes:

Examen des Comités régionaux de coordination (vingt-huitième session de la Commission)

6. Le Comité de coordination a pris note et a appuyé les recommandations de la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius concernant le rôle et les activités des Comités régionaux de coordination. Les remarques spécifiques ci-après ont été faites:

7. Le Comité a reconnu que la mise en place du Plan stratégique pour le Comité de coordination pour l'Afrique serait un point de départ pour la préparation d'un plan de travail du Comité.

8. Le Comité a été informé du fait que le Maroc avait créé un site web comprenant un forum en anglais et en français (www.codexafrique.org) afin d'améliorer la communication et la coordination dans la région,

¹ CX/AFRICA 07/17/1.

² CX/AFRICA 07/17/2.

notamment pendant la période intersessions. Tous les participants étaient encouragés à utiliser activement ces outils.

9. Le Comité a noté le nombre exceptionnellement élevé de délégués ayant participé à la présente session et a remercié le Fonds fiduciaire du Codex pour l'organisation, couronnée de succès, d'un cours de formation de trois jours sur le Codex tenu juste avant le début de la présente session et a appuyé l'idée d'organiser à l'avenir des ateliers et séminaires, y compris à l'occasion des réunions du Comité de coordination. Il a été proposé que les ateliers sur le Codex soient ouverts à d'autres participants issus de pays ayant fait part de leur souhait de participer à leurs propres frais.

Plan stratégique 2008-2013 (vingt-neuvième session de la Commission)

10. Le Comité de coordination a rappelé la recommandation faite par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session et entérinée par la Commission à sa vingt-neuvième session, invitant le Comité de coordination à présenter des observations sur le projet de Plan stratégique 2008-2013 de la Commission contenu dans le document ALINORM 06/29/3A, Annexe II.

11. Le Comité de coordination a examiné le projet de Plan stratégique 2008-2013 et a recommandé à la Commission d'adopter le plan, dans son intégralité, à sa prochaine session.

12. Une demande d'éclaircissements a été formulée concernant le budget disponible pour la mise en œuvre du Plan ainsi que le manque d'indicateurs chiffrés. Il a été expliqué que l'adoption du Plan n'impliquait pas automatiquement que des crédits budgétaires du Codex seraient disponibles pour sa mise en œuvre et les États Membres ont été instamment priés de poursuivre leur travail auprès des organes directeurs de la FAO et de l'OMS pour souligner l'importance des travaux du Codex et la nécessité de financements adéquats. S'agissant des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis, le Comité a noté que les listes de contrôle fondées sur la Partie 3 du Plan contiendront un bref descriptif qui aidera à déterminer si les objectifs ont été atteints ou non, en vue d'un examen par le Comité exécutif, à intervalles réguliers.

13. Le Comité est en outre convenu qu'une synergie devait exister entre le Plan stratégique pour l'ensemble du Codex, le Plan pour le Comité de coordination pour l'Afrique et le Plan stratégique pour la sécurité sanitaire des aliments en Afrique adopté par la Conférence régionale de la FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique (Harare, Zimbabwe, 3 – 6 octobre 2005).

Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex (vingt-neuvième session de la Commission)

14. Le Comité de coordination a examiné les propositions contenues dans les paragraphes 1 à 28 du document portant la cote ALINORM 06/29/9B Partie II Add.1 intitulé « Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex », qui avait été préparé par le Secrétariat du Codex pour la vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius.

15. Le Comité n'avait pas d'observations spécifiques à formuler concernant les propositions présentées, mais il a été rappelé que, pour l'instant, la date limite pour la présentation d'observations des gouvernements et des observateurs sur le document CL 2006/29-CAC était le 31 janvier 2007 au plus tard. Le Comité a invité les pays à présenter leurs observations avant cette date.

16. S'agissant d'une préoccupation exprimée par la délégation du Nigéria portant sur le calendrier très dense des réunions du Codex concentrées durant certaines périodes de l'année, il a été noté que la planification des sessions est en fonction de plusieurs facteurs, y compris les sessions annuelles de la Commission, et que les propositions 1 et 2 avaient pour objet de résoudre ce problème.

Mandats des Comités régionaux de coordination (vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux)

17. Le Comité de coordination a rappelé que cette question lui avait été soumise par le Comité du Codex sur les principes généraux, pour observations, à la suite de la proposition formulée par le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) tendant à modifier son mandat.

18. Nombre de délégations qui ont pris la parole n'étaient pas favorables à l'amendement, proposé par le CCLAC, du mandat du CCLAC et d'autres Comités de coordination, pour les raisons suivantes: i) les

mandats actuels étaient assez larges pour permettre aux Comités de coordination d'adopter des positions régionales et il n'était donc pas nécessaire de les amender; ii) l'amendement proposé pourrait transformer la Commission du Codex en une Commission comprenant des « blocs régionaux » plutôt que des « États souverains »; iii) il était difficile d'établir la distinction entre les « sujets stratégiques » et les autres sujets; iv) les positions régionales, dès qu'elles sont adoptées par un Comité de coordination, pourraient être considérées comme juridiquement contraignantes pour tous les pays de la région. Ces délégations ont également noté que le mandat des Comités de coordination devrait rester harmonisé de façon à aligner les rôles et les fonctions de ces comités au sein de la Commission.

19. Certaines délégations ont déclaré que les discussions de Comités de coordination devraient être ouvertes aux questions économiques, notamment aux problèmes de commerce des produits alimentaires rencontrés par les pays de la région, et qu'ils devraient faciliter la prise en compte des préoccupations de ces pays, y compris en demandant la mise au point d'un nouveau texte du Codex en vue d'une meilleure appréciation de la question au sein de la Commission.

20. D'autres délégations ont déclaré que l'objectif de la proposition présentée par le CCLAC n'était pas clair et que la Commission devrait chercher des éclaircissements et reporter tout amendement du mandat du Comité de coordination jusqu'à ce que le CCLAC ait acquis plus d'expérience dans ce domaine.

21. Le Comité de coordination est convenu de recommander au Comité sur les principes généraux de ne pas modifier le mandat de tous les Comités de coordination car il n'y avait pas de raison impérieuse justifiant l'amendement proposé.

Rôles respectifs des Coordonnateurs régionaux et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique (vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux)

22. Le Comité de coordination, notant que cette question serait débattue plus avant par le Comité sur les principes généraux, n'a pas présenté d'observations particulières à ce sujet.

23. S'agissant des arrangements actuels, prévoyant que deux conseillers au maximum pouvaient accompagner les membres du Comité exécutif élus sur une base géographique, la délégation du Cameroun a suggéré qu'en raison de l'amélioration de la coordination au sein de la région Afrique, des conseillers pourraient être choisis parmi des pays autres que le pays membre et le coordonnateur et que ces arrangements faciliteraient l'expression de points de vues plus variés de la région au sein du Comité exécutif. Les délégations du Nigéria, du Gabon, de l'Ouganda et du Congo ont indiqué qu'elles seraient disposées en principe à assister en qualité de conseillers le membre du Comité exécutif élu sur une base géographique. Le Comité a noté que le choix des conseillers était une prérogative du membre du Comité exécutif et qu'aucune assistance financière n'était disponible pour la participation des conseillers.

ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, Y COMPRIS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 3 de l'ordre du jour)³

24. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté au Comité des informations sur les activités entreprises par les deux organisations en vue de renforcer les capacités des États Membres, afin de leur permettre d'améliorer la santé publique et de perfectionner les systèmes de contrôle des aliments. Il a été fait état des conclusions des réunions FAO/OMS d'experts fournissant au Codex et à ses États Membres des avis scientifiques sur des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments, comme les consultations sur *Enterobacter sakazakii* dans les préparations pour nourrisson et sur les bénéfices et les risques liés à l'utilisation du système lactoperoxydase. Un rapport intérimaire sur le processus consultatif FAO/OMS sur la communication d'avis scientifiques et sur le tableau actuel de demande d'avis scientifiques à la FAO et à l'OMS a également été présenté.

25. Le Comité a été informé que la FAO et l'OMS continuaient de travailler activement au renforcement des capacités dans la région, notamment au moyen de projets nationaux et régionaux sur la sécurité sanitaire et le contrôle des aliments, de séminaires et de formations sur l'évaluation des risques, le Codex Alimentarius et les « Cinq clés pour des aliments plus sûrs ». Une série de manuels de formation et de matériel didactique mis au point par la FAO et l'OMS peuvent être utilisés pour étayer ces activités. L'importance du Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des

³ CX/AFRICA 07/17/3 Parties 1 et 2.

plantes et du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), en tant que mécanismes d'échange d'informations, a été soulignée.

26. Dans le cadre de la suite donnée à la Conférence régionale pour l'Afrique sur la sécurité sanitaire des aliments (Harare, Zimbabwe, 3 – 6 octobre 2005), le Comité a été informé qu'une deuxième réunion informelle du bureau de la Conférence serait organisée pendant la session en cours, dans l'objectif d'étudier les possibilités de financement de la proposition de projet visant la mise en œuvre du Plan stratégique quinquennal en matière de sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique, tel que recommandé, et de convenir des mesures à prendre par la FAO, l'OMS et les États Membres afin d'en accélérer la mise en œuvre.

27. Le Comité a été informé que, suite à la restructuration de la FAO, qui est axée sur la décentralisation, la région Afrique de la FAO serait couverte par un bureau régional établi à Accra (Ghana) et quatre bureaux sous-régionaux situés à Accra (Ghana), Harare (Zimbabwe), Libreville (Gabon) et Addis Abeba (Éthiopie).

28. Plusieurs délégations s'étant inquiétées de l'absence de données scientifiques sur les pays en développement pouvant être utilisées par les organes FAO/OMS d'experts pour les évaluations des risques, le Comité a été informé de nouvelles méthodes visant le renforcement de la participation d'experts, ainsi que la compilation et l'utilisation de données issues des pays en développement. Les scientifiques de la région ont été invités à se manifester lors de la publication périodique d'avis de recrutement d'experts, afin d'assurer un meilleur équilibre géographique lors de la sélection d'experts qualifiés.

29. Plusieurs délégations ont souligné qu'il convenait de mobiliser des financements et une aide technique, afin d'effectuer des études de l'alimentation totale et de participer de manière active au réseau INFOSAN, et se sont interrogées sur la possibilité d'obtenir des fonds du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce. Il a été précisé que l'objectif premier du Mécanisme était d'aider les pays à appliquer les normes internationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des animaux et des végétaux, et que les propositions de projet soumises au Mécanisme devaient comprendre un élément de nature commerciale.

30. Le Comité a félicité la FAO et l'OMS, ainsi que les bailleurs de fonds, pour les activités mises en œuvre dans la région, en soulignant l'utilité des manuels de formation, des directives et autres recommandations. Il a été recommandé de faire en sorte que ces instruments soient plus largement diffusés dans les États Membres, dans un plus grand nombre de langues.

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE RELATIF À LA COORDINATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE (Point 4 de l'ordre du jour)⁴

Le projet de plan stratégique

31. Le Comité de coordination a rappelé que le projet de plan stratégique, qui a été examiné à sa dernière session, a été révisé par un groupe de travail présidé par le Maroc en tenant compte des observations formulées à cette session, ainsi que de celles qui ont été envoyées ultérieurement par courrier. Le projet de plan stratégique révisé a été distribué pour observations en octobre 2006 et les nouvelles remarques qui ont été formulées ont été insérées dans le document CX/AFRICA 07/17/4 Add.1.

32. Le Comité a pris note de plusieurs propositions qui ont été soumises à la présente session ainsi que de la volonté des États Membres d'améliorer encore le projet de plan stratégique. Toutefois, le Comité a reconnu que l'ouverture d'un nouveau débat sur ce point pourrait retarder l'adoption du plan stratégique et que les débats devraient rester centrés sur les observations écrites figurant dans le document de travail. Le Comité a donc décidé d'examiner les propositions écrites figurant au document CRD 8.

33. Le Comité est convenu que le calendrier général du plan stratégique couvrirait la période allant de 2007 à 2013, afin de permettre la mise en œuvre immédiate de certaines mesures tout en conformant ce calendrier avec le plan stratégique 2008-2013 pour l'ensemble du Codex. Par ailleurs, le Comité est convenu d'insérer des calendriers spécifiques pour certaines actions relevant des objectifs 1 et 2.

⁴ CX/AFRICA 07/17/4; CX/AFRICA 07/17/4 Add.1; CRD 8 (Document soumis par le Maroc: recueil des observations figurant dans le document CX/AFRICA 07/17/4 Add.1)

34. Le Comité, tenant compte de la nécessité de sensibiliser les dirigeants nationaux, a décidé d'insérer une nouvelle action comme premier point de l'Objectif 2, afin que le Coordonnateur et les États Membres de la région entreprennent des actions axées sur les parties responsables au niveau national dans le but de renforcer les priorités et le soutien aux activités du Codex.

35. En ce qui concerne la nouvelle numérotation de l'Action 3 (anciennement Action 2) au titre de l'Objectif 2, le Comité a décidé de s'en tenir à l'anglais, au français et à l'arabe sans ajouter d'autres langues. Il a été rappelé que les langues de travail du Comité régional de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) étaient actuellement l'anglais et le français et que la situation budgétaire du Programme du Codex ne permettait pas d'élargir la couverture linguistique dans l'avenir immédiat.

36. Certaines délégations ont déclaré que le portugais devrait devenir langue de travail du CCAFRICA, rappelant qu'à la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, en novembre 2005, il avait été décidé d'approuver l'utilisation de l'interprétation simultanée en portugais lors des futures Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique, compte tenu de la recommandation formulée par la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique à sa vingt-troisième session, ainsi que d'une estimation des coûts correspondants. Il a été mentionné que le portugais était une des langues de travail du Comité régional de l'Afrique de l'OMS.

37. À cet égard, le Comité de coordination a été informé que le Règlement intérieur de la Commission prévoyait que les langues de travail de cette dernière seraient choisies par elle parmi les langues de travail de la FAO et celles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, et en tout état de cause, parmi les langues de travail de la FAO ou celles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

38. Le Comité de coordination a décidé de supprimer la quatrième action de l'Objectif 4, notant que ce point était couvert par l'Action 2 de l'Objectif 6.

39. Le Comité de coordination a décidé de désigner à la fois le Coordonnateur et les États Membres de la région comme parties responsables au titre de l'Objectif 5 et de préciser le libellé de l'Action 3 du même Objectif.

40. En ce qui concerne l'Objectif 7, le Comité de coordination a décidé de reformuler l'Action 1, afin qu'elle porte à la fois sur les questions prioritaires relatives à l'économie et à la sécurité sanitaire des aliments et de préciser la description de l'Action 3.

41. Compte tenu des modifications ci-dessus et de plusieurs autres améliorations rédactionnelles sur les versions anglaise et française du plan stratégique, le Comité de coordination a décidé d'adopter le plan stratégique pour le CCAFRICA et d'en informer la Commission. Le Plan stratégique adopté est joint au présent rapport à l'Annexe II.

42. Le Comité a noté que le Secrétariat du Codex, bien qu'il ne soit pas mentionné comme partie responsable dans le Plan stratégique, poursuivrait ses efforts d'assistance aux membres du Codex par un échange d'informations, par la distribution rapide des documents et par la fourniture de matériel général de sensibilisation portant sur les travaux du Codex.

Mise en œuvre du Plan stratégique

43. Le Comité de coordination a examiné la façon de mettre en œuvre son Plan stratégique ainsi que le mécanisme permettant de suivre les progrès de sa mise en œuvre. Plusieurs délégations ont souligné le rôle central du Coordonnateur dans le suivi des progrès et la coordination des actions entreprises par des États Membres qui ont été désignés comme des acteurs de premier plan de la mise en œuvre du Plan stratégique. Il a été souligné qu'il était nécessaire d'élaborer un plan d'action (Objectif 5, Action 1) entre la présente session du CCAFRICA et la prochaine.

44. Après un vaste échange de vues, le Comité a décidé d'établir un groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre du plan stratégique jusqu'à la prochaine session du Comité. Le Comité est convenu en outre de prendre les mesures suivantes:

- Une Lettre circulaire sera envoyée aux membres du Codex dans la région pour solliciter leurs observations sur i) des éléments à inclure dans un plan d'action régional, ii) des indicateurs appropriés pour effectuer des évaluations périodiques, iii) des mécanismes permettant aux pays de rendre compte de leurs réalisations au CCAFRICA par l'entremise du Coordonnateur et iv) des propositions concernant un projet régional qui serait financé par la FAO/OMS ou d'autres donateurs;

- Le groupe de travail organisera une réunion physique en marge de la trentième session de la Commission à Rome, afin d'examiner les observations reçues en réponse à la Lettre circulaire ci-dessus et il poursuivra ses activités par voie électronique, afin i) de rédiger un plan d'action régional qui sera distribué pour observations par les gouvernements avant la prochaine session du CCAFRICA, accompagné d'une série d'indicateurs pour l'évaluation et d'un mécanisme pour le suivi des progrès réalisés et ii) d'élaborer une proposition de projet régional à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique. Cette proposition de projet sera revue à la prochaine session du Comité de coordination avant d'être présentée aux donateurs potentiels prêts à fournir un financement.

45. Le Comité de coordination a noté que le groupe de travail serait ouvert à tous les membres de la région et qu'il serait dirigé par le Maroc, en tant qu'actuel Coordonnateur, jusqu'à la fin de la trentième session de la Commission, puis que le prochain Coordonnateur prendrait la relève. Le Comité est également convenu que les activités du groupe de travail devraient se dérouler en anglais et en français dans la mesure du possible, en mobilisant des ressources disponibles au sein des membres du groupe de travail.

INFORMATIONS RELATIVES AUX SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET À LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)⁵

46. Le Comité de coordination, ayant noté les informations présentées par écrit dans les documents de travail ou documents de séance, est convenu d'axer le débat sur les problèmes communs et les solutions possibles. Il a en outre noté que tous les documents de séance contenant des informations sur les pays seraient mis à disposition des membres du Comité.

47. Les délégations ont mis en lumière divers défis et problèmes communs, notamment:

- la nécessité d'accorder une priorité accrue à la sécurité sanitaire des aliments dans les programmes nationaux;
- l'insuffisance de compétences spécialisées dans le domaine de l'évaluation des risques et de la communication sur les risques;
- le manque de capacité analytique dans certains pays;
- l'expérience à affronter les maladies émergentes ou réémergentes d'origine alimentaire, les crises sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments et les considérations relatives à la biosécurité, qui mettent à rude épreuve les capacités déjà limitées des pays.

48. Le Comité a reconnu qu'un contrôle efficace pour la sécurité sanitaire des aliments reposait sur les éléments suivants: politiques nationales d'ensemble relatives à la sécurité sanitaire des aliments, englobant l'approche de la filière alimentaire; séries complètes de lois fondées sur les normes et exigences internationales; système fonctionnel de contrôle des aliments avec la coordination de toutes les parties prenantes, sur la base de rôles clairement définis et bien structurés; personnel technique qualifié, qui a besoin d'une formation permanente; et systèmes adéquats de surveillance. Tous ces éléments exigent des financements appropriés.

49. Des délégations ont estimé que des compétences techniques spécialisées existaient en de nombreux endroits de la région et qu'il serait possible de surmonter les problèmes de capacités techniques grâce à la coopération entre les pays de la région (coopération Sud-Sud). La délégation du Maroc a indiqué qu'elle coopérait déjà avec plusieurs pays voisins, notamment dans le domaine de la surveillance des maladies d'origine alimentaire et de renforcement de capacité des analyses de laboratoire et que le Maroc était disposé à renforcer sa collaboration par le truchement de plusieurs de ses instituts techniques. Les participants ont pris note d'une suggestion tendant à publier sur le site web du Comité de coordination pour l'Afrique une base de données contenant des informations sur les laboratoires homologués et d'autres compétences techniques disponibles dans la région.

⁵ CX/AFRICA 07/17/5 (Informations présentées par l'Éthiopie, le Mali et le Maroc en réponse au document CL 2006/30- AFRICA, Partie A); CRD 1 (Informations soumises par le Ghana); CRD 2 (Informations soumises par le Kenya); CRD 3 (Informations soumises par l'Ouganda); CRD 4 (Informations soumises par l'Afrique du Sud); CRD 5 (Informations soumises par le Maroc); CRD 9 (Informations soumises par le Nigéria); CRD 10 (Informations soumises par Swaziland) et CRD 11 (Informations soumises par la Tanzanie).

50. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle était disposée à fournir une assistance au renforcement des capacités et a informé le Comité d'une initiative conjointe de la FAO, du Département de l'agriculture des États-Unis et de l'APE, visant à tenir un sommet « Global Minor Use Summit » à Rome (3 - 7 décembre 2007), qui se propose de rassembler les pays afin de relever les défis liés aux cultures de spécialité; de définir les besoins pour les essais de résidus et la production de données sur les résidus; d'examiner les approches possibles en vue d'un programme harmonisé de production de données et les moyens de mettre en commun les données sur les résidus des cultures mineures et de spécialité et enfin de faciliter l'accès des pays aux programmes avancés sur les résidus. Pour de plus amples renseignements concernant le Sommet, consulter les sites web suivants : www.ir4.rutgers.edu ou www.fao.org/AG/AGP/AGPP/Pesticid.

51. Les Représentants de la FAO et de l'OMS ont reconfirmé que leur organisation s'engageait à aider les pays, si nécessaire; ils ont souligné que l'Afrique était un continent prioritaire et que des efforts étaient déployés afin de dispenser notamment une formation à l'analyse du risque et la surveillance des maladies d'origine alimentaire. Il a été souligné que l'assistance technique dépendait des demandes concrètes émanant des pays et il a été pris note des besoins des pays.

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES NORMES CODEX À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE (Point 6 de l'ordre du jour)⁶

52. Le Comité de coordination a rappelé qu'après la suppression de la procédure de notification de l'acceptation des textes du Codex, le Comité exécutif, à sa cinquante-septième session, avait décidé d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour des sessions des Comités de coordination régionaux portant sur l'utilisation des normes Codex et des textes apparentés aux niveaux national et régional. Les Comités de coordination ont donc été chargés de suivre l'utilisation ou la non-utilisation des normes du Codex et de déterminer les problèmes connexes. Il a été noté en outre que ce point était important pour satisfaire aux dispositions de l'Objectif 7 du Plan stratégique pour la coordination du CCAFRICA.

53. Le Comité a pris note des informations figurant dans le document de travail et des documents de séance (CRD) et il a été informé que tous les CRD seraient mis à la disposition des membres du Comité.

54. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont indiqué que les normes du Codex étaient utilisées comme base pour l'élaboration des législations nationales et des normes à l'application volontaire approuvées dans le cadre du système de normalisation nationale et que les conditions ou les besoins particuliers des pays étaient bien souvent pris en compte dans l'élaboration des normes. Toutefois, plusieurs délégations nationales ont indiqué au Comité qu'elles rencontraient des difficultés pour adapter les normes Codex à leurs besoins particuliers en raison du manque de compétences techniques. Des délégations ont également fait savoir au Comité que, bien que leur pays dispose de normes basées sur celles du Codex, ils avaient des difficultés à suivre la mise en application de ces normes ou n'avaient pas les installations de laboratoire nécessaires pour vérifier que les échantillons de produits alimentaires étaient conformes aux normes pertinentes.

55. La délégation du Cap-Vert a indiqué qu'à l'heure actuelle son pays n'avait aucune norme basée sur celles du Codex et que trois projets de norme avaient été élaborés sur la base des normes du Codex, mais qu'aucun n'avait encore été adopté.

56. L'absence de spécifications microbiologiques dans les normes du Codex constitue une autre difficulté pour certains pays. Il a été précisé qu'avec la nouvelle approche des normes de base sur l'évaluation quantitative des risques microbiologiques, l'élaboration de critères microbiologiques spécifiques prendrait du temps. À cet effet, les Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) ont été établies pour entreprendre ces évaluations qui seront utilisées par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH). Plusieurs évaluations des risques sont actuellement examinées par le CCFH et les délégués ont été invités à suivre de près les travaux de ce Comité.

⁶ CX/AFRICA 07/17/6 (Informations soumises par l'Éthiopie, le Mali et le Maroc en réponse à la Lettre circulaire CL 2006/30-AFRICA, Partie B); CRD 1 (Informations soumises par le Ghana); CRD 2 (Informations soumises par le Kenya); CRD 3 (Informations soumises par l'Ouganda); CRD 4 (Informations soumises par l'Afrique du Sud); CRD 10 (Informations soumises par le Swaziland) et CRD 11 (Informations soumises par la Tanzanie).

57. Les difficultés d'accès à certains marchés internationaux dues au fait que les critères de certains partenaires commerciaux étaient plus stricts que ceux des normes du Codex ont été soulignées. À cet égard, le Comité a rappelé qu'en ce qui concerne les Accords SPS, les membres de l'OMC étaient autorisés à fixer des critères plus stricts que les dispositions des normes internationales à condition que ces critères reposent sur des données scientifiques (Article 3). L'attention du Comité a également été appelée sur l'Article 9 de l'Accord SPS concernant l'obligation des pays importateurs à fournir une assistance technique aux pays en développement pour les aider à satisfaire aux mesures nécessaires pour atteindre un niveau de protection approprié sur leurs marchés d'exportation.

58. En réponse à une question sur l'absence d'informations sur le retrait des normes Codex, le Secrétariat a expliqué que la Commission adoptait, retirait ou remplaçait les normes et que ces décisions étaient reflétées dans les rapports de la Commission et les normes en vigueur étaient publiées sur le site du Codex. Le Secrétariat a pris note d'une demande visant à trouver le moyen d'indiquer sur son site les normes qui ont été retirées.

59. Le Comité a été informé qu'au niveau régional, l'Union monétaire et économique d'Afrique occidentale (UEMOA) disposait d'un organisme spécialisé chargé d'harmoniser les normes et qu'il avait établi un sous-comité chargé d'harmoniser les normes relatives aux denrées alimentaires. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles collaboraient avec les pays voisins pour élaborer des normes et que cette collaboration pourrait s'étendre aux normes régionales à l'avenir.

60. La délégation du Canada a encouragé les pays à utiliser le module de formation FAO/OMS pour le renforcement de la participation aux activités du Codex qui contient des informations utiles et pourrait aider les membres à renforcer leurs capacités, afin que les normes du Codex puissent répondre aux conditions et aux besoins particuliers de leur région.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 7 de l'ordre du jour)⁷

61. Sur proposition de la délégation du Lesotho et avec l'appui de nombreuses autres délégations, le Comité de coordination est convenu à l'unanimité de recommander à la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius de désigner le Ghana comme Coordonnateur pour l'Afrique.

62. La délégation du Ghana a accepté cette nomination et elle a remercié les pays qui lui ont apporté leur soutien. La délégation s'est engagée à trouver les fonds nécessaires pour remplir son rôle de coordonnateur et pour soutenir activement le Plan stratégique du CCAFRICA et sa mise en oeuvre.

63. Le Comité a pris note du souhait exprimé par le Cameroun d'être désigné comme coordonnateur. Le Comité a noté que ceci n'engageait pas sa décision à venir et que d'autres pays pourraient également présenter leur candidature.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)⁸

64. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour provisoire, le Comité a décidé d'ajouter un certain nombre de questions pour information au titre de ce point (voir par. 4).

Amendement à la norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve

65. La délégation du Maroc a informé le Comité de l'importance du secteur des sardines en conserve pour l'économie de son pays et des difficultés pour parvenir à un accord sur l'inclusion d'une nouvelle espèce dans la norme pour les sardines et produits du type sardines en conserve. Il a par ailleurs indiqué au Comité que, par esprit de compromis, le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP) était convenu, à sa vingt-huitième session, de modifier cette norme pour inclure *Clupea bentincki* à la liste des espèces ainsi que la section sur l'étiquetage, tout en proposant d'entreprendre des nouveaux travaux pour réviser la procédure d'inclusion d'espèces supplémentaires dans les normes pour le poisson et les produits de la pêche. Les membres du Comité ont été exhortés à approuver l'adoption de ces modifications ainsi que la proposition des nouveaux travaux à la prochaine session de la Commission.

⁷ CX/AFRICA 07/17/7.

⁸ CRD 6 et 7 (documents soumis par le Maroc)

Enrichissement des denrées alimentaires en vitamines et sels minéraux

66. La délégation du Maroc a informé le Comité qu'avec l'enrichissement accru des denrées alimentaires de base ces dernières années, il était nécessaire que les pays mettent en place des stratégies de contrôle appropriées reposant sur l'analyse des risques, afin de protéger la santé des consommateurs contre les risques associés à la consommation de ces produits. Il a également informé le Comité que le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) examinerait à sa prochaine session un document portant sur l'adjonction non-traditionnelle de vitamines et de sels minéraux dans les aliments, l'adjonction délibérée de vitamines et de sels minéraux dans les aliments et l'adjonction de substances bioactives qui sont des composantes essentielles dans les aliments. La délégation du Maroc a exhorté le Comité à mettre en lumière l'importance de cette activité pour les pays de la région et demandé au CCNFSDU d'élaborer en priorité des textes du Codex pour l'adjonction de vitamines et de sels minéraux dans les aliments, y compris en ce qui concerne les critères d'étiquetage et les spécifications de pureté, afin que les pays puissent mettre en place des réglementations nationales et des stratégies correspondantes pour contrôler les produits enrichis.

Avant-projet de norme sur les ormeaux

67. La délégation de l'Afrique du Sud a informé le Comité de la décision du CCFFP d'accepter une proposition d'élaboration d'une norme sur les ormeaux et en attendant que cette activité soit approuvée comme nouvelle activité par la prochaine session de la Commission, l'Afrique du Sud dirigerait les travaux d'élaboration de ce projet de norme.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ (Point 9 de l'ordre du jour)

68. Le Comité de coordination a été informé que sa dix-huitième session se tiendrait très probablement entre octobre 2008 et mars 2009 et que la date exacte et le lieu de cette réunion seraient communiqués ultérieurement aux membres après consultation entre le Coordonnateur qui serait nommé par la Commission du Codex Alimentarius à sa trentième session et le Secrétariat du Codex.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Mesure à prendre par	Document de référence ALINORM 07/30/28
Le Plan stratégique pour le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique	-	Pays membres de la région, Coordonnateur, FAO/OMS	par. 41, par. 43 à 45 Annexe II

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson : Mr Majdi Mohammed
Président : Chef de la Division de la Répression des Fraudes/DPVCTRF
Presidente : Maroc
 Av Hassan II, Km 4, Station Dbagh BP 1308 - 10100 Rabat, Maroc
 Telephone : + 212 37 29 81 50
 Fax : + 212 37 29 81 50
 Email : majdi_mohammed@yahoo.fr

ANGOLA

Ms Teresa Arsénio Faria de Freitas Cruz
 Chef du Département de Microbiologie
 de denrées alimentaires
 Coordonnateur du Sub-Comité Technique de Fruits
 et Légumes Traités du Code Alimentaire Codex –
 Angola
 Ministère du Commerce
 Avenue 4 Février – Ex Palais de Verre
 Luanda
 Telephone No. : +244 921202 950
 + 244 923 754 716
 Email : minco.dnci.gc@netangola.com

Eng. Mário António Ernesto
 Chefe Seccão Administrativo Codex – Angola
 Ministério Da Agricultura
 Luanda

Mr Carlos Alberto Amaral
 Altemate Permanent Représentative FAO
 VIA Georgio VII 466 B -3
 Rome
 Italy
 Telephone No. : 0039 348 81 425 66
 Email : carbosomaral@tiscalinet.it

Ms Avelina Maria Joao Correia Victor
 Coordenadora do sub-comité de Pescado e Productos
 da Pesca
 Codex – Angola
 Luanda
 E-mail : avevictor@hotmail.com

BENIN – BÉNIN

Mr Denis Ahoukpo Mikode
 Directeur Alimentation et Nutrition Appliquée
 Secrétaire permanent Comité National Codex
 Direction de l'Alimentation et de la
 Nutrition Appliquée (DANA)
 BP 295
 Porto-Novo
 Telephone No. : +229 202 126 70
 Fax No. : +229 20 21 39 63
 Email : admikode@yahoo.fr; danamdr@leland-bj

BOTSWANA

Ms Lephutshe Ada Tlhong
 Scientific Officer - Food Control
 Food Control Unit
 Public Health Department
 Ministry of Health
 P/Bag 00269
 Gaborone
 Telephone No. : +267 363 2134
 Fax No. : +267 390 2092
 Email : tlhongla@yahoo.com

BURKINA FASO

Mr Souleymane Traoré
 Point de Contact du Comité National du Codex
 Alimentarius
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
 et des Ressources Halieutiques
 DPVC BP 5362
 Ouagadougou
 Telephone No. : +226 50 36 1915
 Fax No. : +226 50 37 5805
 Email : soul452@yahoo.com

BURUNDI

Dr Charles Batungwanayo
 Directeur général de la Santé Publique
 Ministère de la Santé Publique
 BP 1820 Bujumbura
 Telephone No. : +257 242 542
 Fax No. : +257 21 96 94
 Email : charlesbatu@yahoo.fr

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Medi MOUNGUI
 Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
 Ambassade du Cameroun à Rome
 Via Siracusa, 4/6
 Rome
 Italie
 Telephone: +39.06.4403644
 Fax : +39.06.44291323
 Email : medimoungui@yahoo.fr

Mr Ayong Engille
 Conseiller Technique
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 Minader – Yaounde
 Cameroon
 Telephone No +237 222 1636
 Fax No +237 535 1985
 Email gilleayong@yahoo.fr

Mr Etoundi Jean Martin
 Inspecteur Vérificateur no. 1
 Chargé de la Norme, la Qualité et du Service après
 vente, Brigade Nationale des Contrôles et de la
 Répression des Fraudes
 Ministère du Commerce
 Yaoundé
 Email : etoundijme@yahoo.fr

Mr Booto à Ngon Charles
 Directeur des normes
 Ministère de l'Industrie des Mines et du
 Développement Technologique
 BP 5674
 Yaoundé
 Telephone No. : +237 9937621/222 11 20
 Email : bootoangon@yahoo.fr

Mr Martin Paul Mindjos Momeny
 Chef de la cellule des normes et de la certification
 Point Focal pour le Codex pour le Cameroun
 Ministère de l'Industrie
 Yaoundé
 Telephone No. + 237 910 74 20
 Fax No + 237 223 19 73
 Email : mindjos@yahoo.fr

CAPE VERDE/CAP-VERT

Dr Nadège Fortes
 Codex Contact Point
 Agence de Régulation et Supervision des
 Produits Pharmaceutiques et Alimentaires
 Achada de Santo Antonio
 C.P. 296 – A. Praia
 Telephone No. : +238 262 64 10 /57
 Fax No. : +238 262 49 70
 Email : arfa@arfa.gov.cv

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC/REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE/REPUBLICA CENTRAFRICANA

Dr Paul Sylver Regakouzou
 Directeur de la Santé Communautaire
 Responsable National du Service de Nutrition
 Ministère de la Santé publique et de la population
 BP 1841 Bangui
 Telephone No. : +236 61 04 22/+ 236 038973
 Email : sylvere_reggas@yahoo.com

CHAD/TCHAD

Takya Nanga
 Responsable du Programme National de Lutte contre
 lesToxi-Infections Alimentaires – Centre National de
 Nutrition et de Technologie Alimentaire
 Ministère de la Santé Publique
 BP 440 NDjamena
 Telephone No. : +235 634 4115
 + 235 980 88 74
 Email nangatakya@yahoo.fr

DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO/CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE/CONGO REPUBLICA DEMOCRATICA

Dr Floribert Kalamba Dibwe
 Chef de la Division Industrie Animale
 Direction de la Production et Santé Animales
 Ministère de l'Agriculture
 Point focal Codex RDC
 Kinshasa
 Telephone No. : +243 81 504 3580
 Email : dikalambaflor@yahoo.fr

REPUBLIC OF CONGO/REPUBLIQUE DU CONGO/REPUBLICA DE CONGO

Dr Gustave Matingou-Passi
 Directeur de L'Alimentation Animale et
 des Industries Alimentaires
 Direction Générale de l'Elevage
 Ministère de L'Agriculture, de l'Elevage et de la
 Pêche
 55 bis rue Balou Constant Baongo
 BP 83 Brazaville
 Telephone No. : +242 536 1034
 Email : matingoupg@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

Mr Edmond N'dri Apia
 Directeur des Productions Alimentaires
 Et de la Diversification
 Ministère de l'Agriculture
 BP V 84
 Abidjan 01
 Telephone No. : +225 20 22 24 81
 Fax No. : +225 20 21 90 71
 Email : ndriapia@yahoo.fr ; daq@aviso.ci

Mr Nomba Frederic Mao
 Ingénieur agronome
 Responsable de la Veille Technologique à Ivoirienne
 de Technologie Tropicale
 BP 1137
 Abidjan 04
 Telephone No + 225 21 27 90 50
 + 225 07 07 58 85
 Fax + 225 21 27 90 49
 Email mao_edidjokou@yahoo.fr

Mr Acho Aboi
Sous-Directeur des Energies et du Suivi
environnemental
Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
BP 650
Abidjan 20
Telephone No + 225 20 21 06 23
+ 225 08 06 31 81
Fax No. : + 225 20 21 04 95
Email achokatako@yahoo.fr

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Dr Zegeye Hailemariam
Senior Expert in Veterinary Public Health
and Food Hygiene and Safety
Federal Ministry of Health
Hygiene & Environmental Health Department
P.O Box 12953
Addis Ababa
Telephone No. : + 251 911 665 648
Fax No. : + 251 1155161
Email zegeyehailemariam@yahoo.com

GABON

Mr Paul Essono Ebozo'o
Secrétaire Principal Codex Alimentarius
Secrétariat National de la Commission FAO
Ministère de l'Agriculture, Elevage et
Développement Rural
P.B. 43 Libreville
Telephone No. : +241 06 24 60 24
or + 241 76 38 35/+241 07 75 82 45
Fax No. : + 241 76 60 77
Email : essonoebozoo@yahoo.fr

GAMBIA/GAMBIE

Mr Phall Modou Cheyassin
National Nutrition Agency (NaNA)
Office of the Vice President
Banjul
Telephone No. : +220 8800 022
Fax No. : + 220 995 40 38
Email : sirphall@hotmail.com

GHANA

Ms Genevieve Ofosuhemaa Baah
Codex Contact Point Officer
Ghana Standards Board
P.O. Box MB-245 Accra
Telephone No. : +233 21 501 937
Fax No. : +233 21 500 092
Email : gsbnep@ghanastandards.org

Mr Kwamina Van-ess
Deputy Chief Executive
Food Division
Food and Drugs Board
P O Box CT 2783 Cantonment
Accra
Telephone No : + 233 21 91 07 61
+ 233 21 66 12 48 / 67 30 90 / 67 30 90
Fax No. : + 233 66 03 89
Email : fdb@ghana.com
kwaminav@yahoo.com

Ms Charlotte Afi Ohene-Manu
Deputy Executive Director
Ghana Standards Board
Po Box MB 245 Accra
Telephone No. : + 233 21 501 939
Fax No. : + 233 21 500 231
Email cohene-manu@ghanastandards.org

Dr Nurah Gyiele
Ministry of Food Agriculture
P.O Box M 37 Accra
Telephone No. : + 233 21 666 567

GUINEA/GUINEE

Mme Hadja Minté Cisse
Directrice générale
Institut National de Normalisation et de
Métrologie
Ministère de l'Industrie, du Commerce et
des petites et moyennes entreprises
BP 1639
Conakry
Telephone No. : +224.30 41 28 16/+ 224 60 29 95 39
Fax No. : + 224 30 41 39 90
Email inm89@yahoo.fr/mintecisse@yahoo.fr

GUINEA BISSAU/GUINEE-BISSAU

Mr Domingos Mendes Pereira
Division de Production, Transformation et
Conservation agricole
Service d Appui aux Producteurs
Ministère de la l'Agriculture
et du Développement Rural
CP 71 Bissau
Telephone No. : +245 660 9898
Email : domingosmendes1@yahoo.com.br

KENYA

Ms Margaret Aleke
Chief Principal Standards Officer
Department of Food Agriculture and Chemical
Standards
Kenya Bureau of Standards
P.O Box 54914 00200
Telephone No. : +254 020 6948 000
Email : alekem@kebs.org

Ms Alice Okelo Onyango
Officer-in-charge of Food Standards and Codex
Office
Kenya Bureau of Standards, KEBS
Box 549 74, 00200
Kapete Road, Behind Bellevue Nairobi
Telephone No. : +254 020 605 490
Fax No. : +254 020 609660
Email : akothe@kebs.org

Ms Mwai Virginia
Ministry of Agriculture
Box 30028 - 00100
Nairobi
Telephone No. : +254 0733 279093
Email : mwaivigie@yahoo.com

Ms Lucy M Namu
 Chief Analytical Chemist
 Kenya Plant Health Inspectorate Service
 Ololua Ridge
 P.O. Box 49592 - 00100
 Nairobi
 Telephone No. : +254 020 884545
 Email : director@kephis.org

Mr Martin Kiogora Mwirigi
 Research Officer
 c/o Biotechnology Centre, Kari
 POBox 14733
 00800 Nairobi
 Telephone No. : + 254 722 32 55 24
 Email : kiogoramk@yahoo.com

LESOTHO

Mr Cyprian Mokhorro
 Head, Department of Standards and Quality Assurance
 National Codex Contact Point
 Standards and Quality Assurance Department
 Ministry of Trade and Industry, Cooperatives and Marketing
 PO Box 747, Maseru 100
 Telephone No. : +266 22 317454/ 22 320695
 Fax No. : +266 22 310 326
 Email : lessqa@leo.co.ls

MADAGASCAR

Mr Hervé Francis Rakotondravony
 Chimiste
 Laboratoire de Contrôle des Pesticides
 Président du Comité National du Codex Alimentarius
 BP 1042 Nanisana
 Antananarivo - 101
 Telephone No. : +261 20 2240209
 + 261 32 02 58 88 6
 Email : spcplabo@wanadoo.mg

Mme Beby Rahantamalala
 Point de Contact du Codex
 BP 1042 Nanisana
 Antananarivo - 101
 Telephone No. : +261.32.02.76495/+261.32.02.58886
 Email : dnq.snor@wanadoo.mg ou dnq.sml@wanadoo.mg ou spcplabo@wanadoo.mg

MALAWI

Ms Martha Maideni
 National Codex Committee Contact Point
 Malawi Bureau of Standards
 P.O. Box 946, Blantyre
 Telephone No. : +265 1 870 488
 Fax No. : +265 1 870 756
 Email : marthamaideni@mbsmw.org

MALI

Mr Mahamadou Sako
 Directeur Général Adjoint
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA)
 Secrétaire du Comité national du Codex
 Quartier du Fleuve, Rue 305, Centre commercial Bamako
 Telephone No. : +223 222 0754
 Fax No. : + 223 222 07 47
 Email mahamadousako@yahoo.fr

Dr Mamadou Ouattara
 Chef de la Division Inspection et Santé Publique Vétérinaire
 Direction Nationale des Services Vétérinaires
 BP 03-220 Bamako
 Telephone No. : + 222 61 93
 or + 222 20 23
 Email : ouattmamadou3@yahoo.fr

Dr Sekouba Keita
 Chef de Division Appui Scientifique et Technique a L'Elaboration de la Réglementation/Documentation
 Direction générale de l'Agence nationale de la Sécurité sanitaire des aliments
 Bamako
 Telephone No. : + 223 229 04 08
 Fax No.. +223 2220747
 Email sekokake@yahoo.fr

MAURITANIA/MAURITANIE

Mr El Houssein Ould Daba
 Chef du Service de l'Hygiène Publique
 Point focal du Codex
 Institut National de Recherche en Santé Publique
 BP 695 Nouakchott
 Telephone No. : +222 662 3127
 Fax No. : +222 525 3134
 Email : hus.dab@caramail.com

MOROCCO/MAROC/MARRUECOS

Dr Hamid Lachhab
 Chef du Service de la Réglementation Sanitaire
 Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural Et des Pêches Maritimes
 Direction de l'Elevage et des Services vétérinaires
 Rabat
 Telephone No. : + 212 753 79 514
 Fax No. : + 212 376 82 049
 Email : lachabhamid@yahoo.fr

Ms Khadija Arif
 Chef du Bureau de la Normalisation
 Et du Codex Alimentarius – Secrétariat
 Du Comité national du Codex
 Direction de la Protection des Végétaux, des
 Contrôles
 Techniques et de la Répression des Fraudes
 Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural
 Et des Pêches Maritimes
 BP 1308 Rabat 10100
 Telephone No. : 212 62 791 514
 Fax No. : + 212 37 29 75 44
 Email : khad32@yahoo.fr

Mr Driss Machraa
 Chef du Service de l'Hygiène Alimentaire
 Direction de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les
 Maladies
 Ministère de la Santé
 71 Avenue Ibn Sina
 Agdal Rabat
 Telephone No. : + 212 37 67 11 93
 Fax No. : + 212 37 67 12 98
 Email : machraadriss@yahoo.fr

Mr Mekki Kabbaj
 Chef du Service
 Direction de Normalisation et de la Promotion
 de la Qualité
 Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la
 Mise à Niveau de l'Economie
 Angle Avenue Kamal Zebdi et rue Dadi
 Hay Ryad
 Rabat
 Telephone No.: + 212 37 71 62 14
 Fax No.: + 212 37 71 17 98
 Email : mekkik@mcinet.gov.ma

Ms Lazraq Sabah
 Chef de Division
 Ministère des Pêches Maritimes
 Haut quartier industriel Agdal
 Rabat
 Telephone No. : + 212 37 68 82 72
 Fax No. : + 212 37 68 82 94
 Email : lazrak@mpm.gov.ma

Mr Benazzouz El Maâti
 Chef de Division
 Laboratoire officiel d'analyses et de recherches
 Chimiques
 25, Rue Nichakra rahal –
 Casablanca
 Telephone No. : + 212 22 30 21 96
 Fax No. : + 212 22 30 19 72
 Email : maatibenazzouz@yahoo.fr

Dr Benzine Mohamed
 Chef de département
 EACCE
 72, Rue Med smiha –
 Casablanca
 Telephone No : + 212 22 30 51 73
 Fax No. : +212 22 30 51 68
 Email : benzine@eacce.org.ma

Dr. Senouci Samira
 Chef du Département Microbiologie Eaux Aliments
 Hygiène Alimentaire
 Institut National d'Hygiène
 Ministère de la Santé
 27, Rue Ibn batouta
 Rabat
 Telephone No. : + 212 68 75 25 25
 Fax No.: +212 37 77 2067
 Email : sensafa@yahoo.fr

Mr Bachaouch Mohammed
 Soft Drink Association
 BP 8062 Oasis – Casablanca
 Telephone No.: + 212 22 43 51 07
 Fax No. : + 212 22 33 57 15
 Email : mbachaouch@mena.ko.com

Mr Benkaddour Mohammed
 Président de la confédération Association
 de Consommateur
 Bv Med V, Im Fellaki N° 16 Oujda
 Telephone No. : + 212 36 71 07 48
 Email : apceoujda@yahoo.fr

Yousfi Samira
 Service normes et standards
 Direction de la Réglementation et du Contrôle
 Ministère de l'Aménagement, du Territoire, de l'Eau
 et de l'Environnement
 App. N°2, Avenue Oum Erabia et Oqba, Agdal,
 Rabat
 Telephone No + 212 37 68 04 98
 Fax No : + 212 37 68 25 73
 Email : yousfisamira1908@yahoo.fr

Mr Brahim El Mekroum
 Responsable Département Recherche et
 Développement
 Les Eaux Minérales d'Oulmès
 Z.I. Bouskoura
 20180 Casablanca
 Telephone No. : +212.22.33.47.42
 Fax No. : +212.22.33.47.52
 Email : elmekroum@oulmes.ma

NIGER

Mr Boureima Moussa
 Chef
 Bureau Technologie et Réglementation
 Point Focal Codex Alimentarius
 Ministère de la Santé Publique et de la
 Lutte Contre les Endémies
 BP 623 Niamey
 Telephone No. : +227 96 87 1982
 Fax No. : +227 20 733570
 Email : boureima_moussa@yahoo.fr

NIGERIA

Mr Omotayo Rufus Kayode
 Director
 Food & Drug Services
 Federal Ministry of Health
 Federal Secretariat, Phase 3
 Abuja
 Telephone No. : +234 9 6726136 / 2348037138019
 Fax No. : +234 9 5234590
 Email: kaytayo2000@yahoo.co.uk

Ms Margaret Fiong Eshiett
 Deputy Director
 Head Codex Contact Point
 Secretary National Codex Committee
 Standards Organization of Nigeria – SON
 13/14 Victoria Arobieke, Lekki Phase I
 Lagos
 Telephone No. : + 234 01 2108238/+ 234 1 27 08 238
 Fax No. : + 234 1 270 82 46
 Email : megesciott@yahoo.com

Ms Chioma Vivienne Anyaoha
 Food / Codex Officer
 Standards Organization of Nigeria (SON)
 Plot 52 Lome Street
 Wuse zone 7 - Abuja
 Telephone No. : +2349 523 9187
 Fax No. : +234 9 523 53 93
 Email : info@sononline-ng.org
chivivlinjet@yahoo.com

Mr Umar Aboullahi Umar
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 Area Garri-Abusa Nigeria
 Fax No. : + 80.37879830
 Email : info@sononline-ng.org
audukusa@yahoo.com

Mr Fred Nduka Chiazor
 Coca-Cola Nigeria
 Equatorial Africa Ltd.
 16 Gerrard Road, Neoyi
 Lagos
 Nigeria

Telephone No. : +2349 523 9187
 Fax No. : +234 01 2709238
 Email : fchiazor@afri.ko.com

Mr Victor M. Ibigbami
 Director Agricultural Biotechnology
 National Biotechnology Development Agency
 No. 16 Dunnkufia Street
 Garki – Abuja
 Telephone No. : +80.552.69897
 Email : viibigbami@yahoo.com

SENEGAL

Mr Diakhaidia Diarra
 Nutritionniste Coordinateur
 Comité National du Codex
 Division de l'Alimentation, de la Nutrition et de
 La Survie de l'Enfant
 Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale
 BP 10604 Dakar Liberté
 Telephone No. : +221 638 34 56
 Fax No. : +221 825 08 49
 Email : diakhay53@yahoo.fr

Mrs Mame Sine Mbodji
 Technologue Alimentaire
 Chef de la Division Agro Alimentaire
 Association Sénégalaise de Normalisation
 21 Lotissement Front de Terre Bourghiba
 BP 4037 Dakar
 Telephone No. : + 221 827 64 01
 Fax No. : + 221 827 64 12
 Email mamismb@yahoo.fr

SEYCHELLES

Dr Sreekala Nair
 Manager, Biochemical Testing Services
 Seychelles Bureau of Standards
 P.O. Box 953 Victoria
 Mahe
 Telephone No. : +248 380 407
 Fax No. : +248 375 151 / 383 126
 Email : mltc-sbs@email.sc

SIERRA LEONE

Dr Ibrahim M.O. Shamie
 Head, Crop Protection Services
 Ministry of Agriculture and Food Security
 Yony Building
 Freetown
 Telephone No. : +00 232 77 540 946
 Fax No. : +232 77 540 946
 Email : imolshamie@hotmail.com

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUDAFRICA

Mr Gideon Joubert
 Technical Specialist
 South African Bureau of Standards
 Private Bag X 191
 Pretoria 0001
 Telephone No. : +27 12 4286066
 Fax No. : +27 12 428 6466
 Email : joubergj@sabs.co.za

Mr Deon Jacobs
 South African Bureau of Standards
 P.O. Box 615 , Rondebosch, 7900
 Cape Town
 Telephone No. : +27 21 6816768
 Fax No. : + 27 21 6816703
 Email : Jacobs@sabs.co.za

Ms Karen Vokes
Consumer Goods Council of South Africa
P.O. Box 41417
2024 Craighall
Telephone No. : +27 11 644 0881
Email : kvokes@afk.co.za

SWAZILAND/SWAZILANDIA

Mr Sabelo Masuku
Senior Environmental Health Officer
Ministry of Health and Social Welfare
P.O. Box 5 Mbabane
Telephone No. : +268 404 2431
Fax No. : +268 404 2092
Email : sabmas2003@yahoo.com or
codexswd@gov.sz

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/ TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE/ TANZANIA, REPUBLICA UNIDA DE

Mr Claude John Shara Masha
Chief Standards Officer (Food/ Feed Safety &
Quality)
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524 Dar Es Salaam
Telephone No. : +255 713 32 44 95
Fax No. : +255 22 245 09 59
Email : cjsmoshar@yahoo.co.uk ou claudio.masha@tbs.or.tz

Ms Margareth Sogonda Ndamondo
Director General
Tanzania Food and Drugs Authority
P.O. Box 77150 Dar Essalam
Telephone No. : +255 22 2450979
Email : msogonda@yahoo.co.uk

TOGO

Mr Kossivi Mawuli Ahanogbe
Chef Section Contrôle de Qualité
et Normalisation des Denrées Alimentaires
Direction des Laboratoires
Institut Togolais de Recherche Agronomique
Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêche
BP 1163
Lome
Telephone No. : +228 225 21 48
or + 228 930 13 26
Fax No. : + 228 225 15 59
Email : itra@cafe.tg
or emkahanogbe@yahoo.fr

UGANDA/UGANDA

Dr Ben Manyindo
Deputy Executive Director – Technical -
Uganda National Bureau of Standards
M 217 Nakawa Industrial Area
P.O. Box 6329
Kampala
Telephone No. : +256 772 51 68 48
Fax No. : +256 414 286 123
Email : ben.manyindo@unbs.go.ug

Benon Kyokwijuka
Ministry of Agriculture, Animal Industry Fisheries
Box 102 Entebbe
Telephone No. : + (256) 41 32 0578
Email : benonkyokwijuka@yahoo.com

Kabirisi Hope
Special Presidential Assistant
State House
Uganda
Telephone No. : +256 772 50 56 46
Fax No. : +256 41 23 45 22
Email : kabirisi@yahoo.co.uk

Terry Kahuma
Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329 Kampala
Telephone No. : +256 41 286123, +25641505995
Fax No. : +256 41 28 61 23
Email : unbs@infocom.co.ug

ZAMBIA/ZAMBIE

Mr Albert Shadreck Nguluwe
Chief Policy Analyst
Environmental Health and Food Safety Services
Directorate of Health Policy
Ministry of Health
PO. Box 30205
Lusaka
Telephone No. : + 260 1 254 067
Fax No. : + 260 1 253 344

Ms Margaret Sakala Mazhamo
Food and Drugs Control Laboratory
Ministry of Health
P.O. Box 30138
Lusaka
Telephone No. : +260.1.252873/75
Fax No. : +260.1.252875/253344
Email : mazhamoms@yahoo.com

ZIMBABWE

Mr Fredy Chinyavanhu
Deputy Chief Government Analyst /Food Control
P OBox CY 231
Causeway – Harare
Telephone No. : +2634792026
Fax No. : +263 4705 261
Email : fchinyavanhu@healthnet.org.zw
or fchinyavanhu@hotmail.com

**OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAÍSES OBSERVADORES**

CANADA

Dr Bertrand Gagnon
Manager
International Coordination Division
Food Safety Directorate
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive
Ottawa ON K1A 0Y9
Telephone No. : + 1 613 221 7161
Fax No. : + 1 613 221 7295
Email: bgagnon@inspection.gc.ca

EGYPT/EGYPTE/EGIPTO

Mr Ahmed A Gaballa
Scientific & Regulatory Affairs Manager
Atlantic Industries
Atlantic Industria, Free Zone, Nasr city, Cairo
Telephone No. : + 202 271 88 20
Email : agaballa@mena.ko.com

SUDAN/SOUDAN

Abbas Siddig El Fadil
Director of Regional Training Center for Meat Hygiene
Ministry of Animal Resources
Telephone No. : 0185 20 05 50
Fax No. : 01 85 20 05 02

**UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS
D'AMERIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMERICA**

Mr Paulo Almeida
U.S. Codex Office
Washington, DC
United States of America
Fax No. : +1. 202.720.3157
Email : paulo.almeida@fsis.usda.gov

Mr Gary Laidig
Program Leader
Science and Trade program
United States Department of Agriculture
Foreign Agricultural Service
USDA/FAS/ICD/RSED
1400 Independence Ave. SW
South Building-3236
Washington, DC 20250-1084
Telephone No. : + 202.720- 7481
Fax No.: + 202.690.0892
Email : gary.laidig@fas.usda.gov

Mr Kurt E. Seifarth
Office of Scientific & Technical Affairs
Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
1400 Independence Ave. SW
Washington, DC 20250
Telephone No. : + 202.690.0207
Fax No.: + 202.690.0677
Email : kurt.seifarth@usda.gov

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS

Ms Sibongile Chiumya
Coca-Cola South Africa
9 Junction Avenue
Parktown 2193
PO. Box 9999
Johannesburg 2000
South Africa
Telephone No. : +27 11 644 05 44
Email: schiumya@afr.ko.com

Mrs Jemimah Mambala
Coca-Cola East Central Africa
PO Box 30134
Nairobi – 00100
Kenya
Telephone No. : 3253518
Email: jmambala@afr.ko.com

Jean Paul Arnaud
The Coca-Cola Company
One Coca Cola Plaza – NAT340
30313 Atlanta-GA
U.S.A.
Telephone No.: + 1.404-616-7233
Email: jarnaud@na.ko.com

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

FAO

Ms Catherine Bessy
Nutrition Officer
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization
Via delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie
Telephone No.: +39 06 5705 3679
Fax No.: +39 06 5705 4593
Email: catherine.bessy@fao.org

Dr Cheikh NDiaye
Senior Food and Nutrition Officer
Regional Office for Africa
FAO Building
Gamel Abdul Nasseer
P O Box 1628 Accra
Ghana
Telephone No.: + 233 21 701 09 43
Email: cheikh.ndiaye@fao.org

Mr Georges Codjia
Food and Nutrition Officer
Sub Regional Office for Southern and East Africa
6th and 11th Floor Old Mutual Centre
CNR. Jason Moyo Avenue/3rd Street
Harare
Zimbabwe
Telephone No.: + 263 4 253 248
Email : georges.codjia@fao.org

WHO

Dr Patience Mensah
Regional Advisor
Food Hygiene
Regional Office for Africa
Cité de l'OMS Djoué
P O Box 06 Brazzaville Congo
Telephone No. : + 47 241 39775
Fax No. : + 47 241 39501 / 3
Email : mensahp@afro.who.int

Dr Margaret Miller
Scientist
Department of Food Safety, Zoonoses
And Foodborne Diseases
Sustainable Development and Healthy Environments
World Health Organization
20 Avenue Appia
1211 Geneva 27 Switzerland
Telephone No. : + 41 22 791 1979
Fax No. : + 41 22 791 48 07
Email : millerma@who.int

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
SECRETARIAT MIXTE FAO/OMS
SECRETARÍA CONJUNTA FAO/OMS**

Dr Kazuaki Miyagishima
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Telephone No.: +39 06 5705 4390
Fax No.: +39 06 5705 4593
Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Verna Carolissen
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Telephone No. : +39 06 5705 5629
Fax No.: +39 06 5705 4593
Email: verna.carolissen@fao.org

**MOROCCAN SECRETARIAT
SECRETARIAT MAROCAIN
SECRETARÍA DE MARRUECOS**

Mr Saad Lhoussaine
Chef du Service Technique
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No.: +212 37 297 546
Fax No.: +212 37 297 544
Email: saad_lho@yahoo.fr

Mr Kenna Mustapha
Chef du Bureau du Budget
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone: +212 37 298 150
Fax No.: +212 37 297 544
Email: kennamustapha@hotmail.com

Mme chakib ilham
Chef du Bureau du Contentieux
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No. : +212 37 298 642
Fax No. : +212 37 297 544
Email: chakibilham@yahoo.fr

Mme Kadiri Khadija
Chef du Bureau de la Programmation
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No. : +212 37 298 642
Fax No. : +212 37 297 544
Email: khadija.kadiri@yahoo.fr

Mr Smih Mohammed
Chef du Bureau de l'Informatique
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No. : +212 37 298 150
Fax No. : +212 37 297 544
Email: mohammedsmih@yahoo.fr

Me Bardach Jemaa
Chef du Bureau de la Communication
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No. : +212 37 298 150
Fax No. : +212 37 297 544
Email: bardachj@yahoo.fr

Mme Ecchennaoui Souad
Chef du Bureau des Appellations d'Origine des Vins
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No. : +212 37 698 645
Fax No. : +212 37 297 544
Email: souchna@yahoo.fr

Mme Elhajjab Amina
Chef du Bureau de la CIPCARF
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et
des Pêches Maritimes
B.P. 1308, Rabat 10100
Rabat
Morocco
Telephone No. : +212 37 297 546
Fax No. : +212 37 297 544
Email: amelhajjab@yahoo

ANNEXE II

**PLAN STRATEGIQUE POUR LE COMITE DE COORDINATION
DU CODEX POUR L'AFRIQUE**

OBJECTIF GLOBAL: Renforcer le rôle du CCAFRICA et rehausser sa participation et son efficacité au sein de la Commission du Codex Alimentarius et de la région africaine du Codex.

ECHEANCIER: 2007-2013

OBJECTIFS	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESPONSABLES	ECHEANCIER
1- Favoriser une communication effective et dynamique entre les membres du CCAFRICA et d'autres régions, d'autres membres du Codex, le Secrétariat du Codex et d'autres organisations concernées.	1. Accroître l'utilisation des systèmes de communication électronique dans les pays de la région et encourager l'élaboration d'une page Web pour chaque point de contact du Codex.	Pays membres de la région	Juin 2007-2008
	2. Encourager les pays membres à mettre à jour continuellement les coordonnées des points de contact du Codex auprès du Secrétariat du Codex.	Pays membres de la région	Annuellement
	3. Organiser un forum virtuel ayant comme objectif principal l'échange d'informations préalable aux réunions du Codex, aussi bien entre les membres du CCAFRICA qu'avec d'autres comités régionaux de coordination ou autres membres du Codex.	Coordonnateur	Dans les plus brefs délais
	4. Mettre en place un mécanisme d'échange d'informations et d'expertise entre les points de contact du Codex et/ou comités nationaux du Codex dans les pays de la région.	FAO/OMS et pays membres de la région	

OBJECTIFS	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESPONSABLES	ECHEANCIER
<p>2- Obtenir une participation active et effective de tous les pays de la région à la Commission du Codex Alimentarius et à ses organes subsidiaires, notamment au CCAFRICA.</p>	<p>1. Mener des actions à l'endroit des responsables nationaux concernés pour faire en sorte que les activités du Codex bénéficient d'un rang de priorité plus élevé et d'un soutien accru.</p>	<p>Coordonnateur et pays membres de la région</p>	<p>Continu</p>
	<p>2. Chercher des aides financières auprès des sources possibles de soutien des activités du Codex (fonds fiduciaires, OMS, FAO, PNUD, organisations internationales, etc.).</p>	<p>Pays membres de la région</p>	<p>Continu</p>
	<p>3. Solliciter une collaboration pour la traduction des informations pertinentes en anglais, français et arabe.</p>		<p>Continu</p>
	<p>4. Constituer des groupes de travail chargés d'examiner les aspects stratégiques des activités du Codex.</p>	<p>Coordonnateur</p>	<p>Continu</p>
	<p>5. Impliquer tous les pays de la région dans les activités du CCAFRICA.</p>		<p>Continu</p>
	<p>6. Combiner les sessions du CCAFRICA avec d'autres séminaires et ateliers sur la sécurité des aliments et les questions de préoccupation pour la région.</p>	<p>Coordonnateur et FAO/OMS</p>	<p>Continu</p>
	<p>7. Encourager les pays ayant des intérêts communs à coordonner leurs positions et à les présenter comme position du groupe aux réunions des comités du Codex.</p>	<p>Pays membres de la région</p>	<p>Continu</p>
	<p>8. Apporter un appui aux pays de la région pour l'organisation des évènements liés au Codex.</p>	<p>FAO/OMS</p>	<p>Continu</p>

OBJECTIFS	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESPONSABLES	ECHEANCIER
3- Favoriser le développement et le renforcement des capacités des comités nationaux du Codex et/ou des points de contact du Codex dans les pays membres de la région.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins de renforcement des capacités avec d'autres organisations et rechercher des possibilités de financement. 2. Inciter et aider les pays de la région à créer un comité national du Codex. 	<p>Pays membres de la région et FAO/OMS</p> <p>FAO/OMS</p>	
4- Mettre à profit les capacités techniques et scientifiques existantes et les expériences des pays membres de la région.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et établir une liste de spécialistes et d'institutions compétentes dans la région, à partir des informations fournies par chaque pays qui peut fournir de l'appui et des avis spécialisés pour le CCAFRICA. 2. Mettre en place un organe d'évaluation régional d'évaluation des risques qui coordonnera la communication des données d'expertise avec les organes d'experts FAO/OMS. 3. Identifier les questions nécessitant l'avis scientifique d'experts et en établir les priorités. 	<p>Pays membres de la région et coordonnateur</p> <p>Pays membres de la région et coordonnateur</p> <p>Pays membres de la région et coordonnateur</p>	
5- Assurer la continuité et la pérennité des activités du CCAFRICA.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer un plan d'action biennal à mettre en oeuvre entre les réunions du CCAFRICA. 2. Réaliser des évaluations périodiques et un suivi des actions programmées dans le plan stratégique. 3. Mettre en place des procédures de la transmission d'informations pour assurer une meilleure transition de la présidence du CCAFRICA. 4. Présenter aux sessions du comité un bilan de réalisation dans les domaines clés du plan stratégique. 	<p>Coordonnateur et pays membres de la région</p> <p>Coordonnateur et pays membres de la région</p> <p>Coordonnateur</p> <p>Coordonnateur</p>	

OBJECTIFS	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESPONSABLES	ECHEANCIER
6- Obtenir une coopération technique et des moyens de financement pour permettre au CCAFRICA de développer et de poursuivre ses activités conformément à ses objectifs.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir une liste des organisations proposant une coopération technique et financière. 2. Organiser des groupes de travail chargés d'élaborer des projets de financement et d'en assurer leur suivi. 3. Développer et analyser des propositions pour la création des fonds fiduciaires et d'autres moyens de financement dans le domaine du Codex en tenant compte des intérêts de la région. 	<p>Pays membres de la région et coordonnateur</p> <p>Pays membres de la région et coordonnateur</p> <p>Pays membres de la région et coordonnateur</p>	
7- Identifier et classer par ordre de priorité les besoins de la région en matière de sécurité sanitaire des aliments et dans d'autres domaines afin de trouver les moyens de les satisfaire.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les dossiers prioritaires d'ordre économique ou relatifs à la sécurité sanitaire des aliments pour lesquels il existe un consensus entre les pays de la région aux fins d'élaboration de normes Codex. 2. Elaborer des normes, des directives et autres recommandations sur des questions intéressant la région. 3. Encourager les contacts entre les parties intéressées régulièrement représentées au CCAFRICA sur les questions de sécurité sanitaire des aliments. 	<p>Pays membres de la région et coordonnateur</p> <p>Pays membres de la région et coordonnateur</p> <p>Pays membres de la région et coordonnateur</p>	